

Veille juridique

par le cabinet d'avocats Mathias

➔ La CNIL veille à la protection de la vie privée des enfants.

Selon la CNIL, « L'article 6 de la loi informatique et liberté prévoit que la surveillance des enfants ne doit pas être réalisée pour des finalités excessives, c'est-à-dire pas de manière disproportionnée par rapport à l'objectif de cette surveillance. ». La CNIL visait notamment les bracelets connectés permettant de signaler une situation dangereuse à l'aide d'un bouton SOS.

Source : Arte.tv

➔ Y a-t-il un conducteur dans la Google Car ?

L'agence américaine de sécurité des transports a officiellement qualifié de « conducteur » l'ordinateur de bord de la voiture autonome Google Car, testée par la société depuis plusieurs années. Certains s'en inquiètent, notamment sur les enjeux juridiques d'une telle qualification. Dans l'hypothèse d'un accident de la circulation exclusivement imputable à l'ordinateur de bord, qui sera poursuivi ?

Source : iserach.nhtsa.gov

➔ Penser la protection des données collectées via les objets connectés.

Plusieurs décideurs politiques (Federal Trade Commission, Département du Commerce américain, etc.), associations (Center for Democracy & Technology) et entreprises (Samsung, Cisco, etc.) se sont retrouvés lors du Consumer Electronics Show qui s'est tenu à Las Vegas du 6 au 9 janvier. Lors de cette rencontre, ils ont tenté de définir les mesures de sécurité et de confidentialité devant être mises en œuvre par les concepteurs, fabricants et distributeurs d'objets connectés.

Source : IDigitalTimes

➔ Votre grille-pain connecté intéresse la NSA.

Les agences de renseignement pourraient commencer à collecter des informations dans le cadre d'enquêtes via les objets connectés. Cette annonce a été faite par le Directeur du Renseignement National des Etats-Unis au Sénat. Le USA Freedom Act, adopté en 2015, encadre la collecte des données des Américains par les agences de renseignement uniquement et seulement à l'égard des opérateurs de télécommunication et non pas des entreprises amenées à héberger des données collectées via les objets connectés et la domotique.

Source : Huffpost Tech

➔ L'ARCEP, gendarme des objets connectés ?

L'Arcep est vigilante à l'égard des opérateurs télécoms et veille à ce que ces derniers ne brident pas la concurrence en attendant l'émergence de la 5G. Dans ce contexte, à l'occasion du Salon de Barcelone, le président de l'Arcep a déclaré « il y a un risque que les acteurs du mobile préemptent l'internet des objets ». L'Arcep craint en effet que les opérateurs tentent de marginaliser les technologies qui rivalisent avec la 5G.

Source : Les Echos

